



BIENVENUE À PSL
LIVRET D'ACCUEIL

PARIS SCIENCES ET LETTRES



PSL 
RESEARCH UNIVERSITY PARIS



VOS CONTACTS À PSL

ACCUEIL INTERNATIONAL PSL

De septembre à décembre, des étudiants bilingues de PSL vous reçoivent et vous guident dans vos démarches administratives et quotidiennes en partenariat avec le service d'accueil des étudiants étrangers de la Cité internationale universitaire de Paris (ciup.fr). Vous pouvez également participer aux événements (visites de Paris et des campus PSL, rencontres, ateliers, etc.) qu'ils organisent pour l'ensemble des étudiants internationaux.

Accueil

Lundi au vendredi 9h30 – 16h30
PSL, 62 bis rue Gay Lussac,
75005 Paris


Contact

welcomedesk@univ-psl.fr
Par tél : 01 75 00 02 91

Rejoignez-les sur Facebook :
International Students –
PSL Research University

Paris Sciences et Lettres

60, rue Mazarine, 75006 Paris
tél : 01 85 76 08 70
contact@univ-psl.fr
univ-psl.fr

 PSL.Research.University

  @psl_univ



SOMMAIRE

- 4 BIENVENUE À PSL
- 6 À PROPOS DE PSL
- 7 UN CAMPUS AU CŒUR DE PARIS
- 8 VIE DES CAMPUS
- 12 SE LOGER
- 18 MES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES
- 20 MON BUDGET
- 24 MA SANTÉ
- 28 SE DÉPLACER
- 30 SE CONNECTER
- 32 SE RESTAURER
- 34 CHECK LIST
- 36 INFORMATIONS PRATIQUES



Chers étudiants,

Au nom de toute la communauté de Paris Sciences et Lettres (PSL), je suis heureux de vous accueillir dans notre université. PSL réunit en son sein les arts, les sciences, l'ingénierie, les sciences humaines et sociales pour créer un modèle universitaire résolument ancré dans le 21^e siècle. PSL produit des connaissances scientifiques de très haut niveau, en assure la diffusion auprès du plus grand nombre et leur valorisation rapide dans des innovations contribuant au bien-être général. Elle forme des artistes, des entrepreneurs, des cadres supérieurs et des experts ayant une grande exigence intellectuelle, conscients de leur responsabilité sociale, individuelle et collective, ouverts aux opportunités d'un monde globalisé. Situé en plein cœur de Paris, PSL est l'espace rêvé pour poursuivre ses études – en voici les raisons.

Une réputation internationale. Forte de 178 laboratoires et de 5 000 chercheurs, PSL est dotée d'un potentiel de recherche de premier rang. Elle est, selon les projections, la première université de France et la 25^e au monde.

Elle bénéficie du meilleur ratio d'enseignants par nombre d'étudiants de France. 43 lauréats du prix Nobel et de la médaille Fields, 78 César et 31 Molière sont, ou ont été, des étudiants ou des universitaires à PSL. Paris Sciences & Lettres a noué des partenariats stratégiques avec certaines des plus grandes universités : l'Université de Cambridge, UCL, le Technion, l'EPFL ou l'Université de Pékin.

Nous attirons les talents reconnus, comme les plus prometteurs : 245 doctorants, 271 post-doctorants, 11 chercheurs de rang international nous ont rejoints depuis 2012. Nous encourageons de nouvelles opportunités de recherche, de formation et de valorisation. Notre expertise dans tous les domaines du savoir est propice à l'exploration de champs d'études pluridisciplinaires inédits. Ainsi, depuis 2012, PSL et ses membres ont lancé près de 100 projets de recherche, conçu 80 programmes de formation innovants, parmi lesquels le cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (premier cycle CPES) ou bien les programmes doctoraux SACRe et ITI, à l'intersection de la recherche et, pour l'un, de la création artistique, pour l'autre, de l'ingénierie.

Née en 2012, PSL a vu le nombre de ses ERC augmenter de plus de 25%, le nombre de ses start-ups créées a plus que triplé. Quel que soit votre projet, nous sommes convaincus que votre expérience à PSL sera fructueuse et mémorable. Nous vous souhaitons une belle année universitaire et vous adressons nos vœux de réussite dans votre projet d'étude.

THIERRY COULHON
Président, PSL

Chers étudiants,

Nous sommes heureux que vous ayez choisi PSL pour vous lancer dans une aventure académique dans un contexte international qui vous permettra de définir vos objectifs à long terme et vous offrira une opportunité unique de comprendre les phénomènes mondiaux contemporains. Quel que soit votre pays d'origine, PSL est fier de vous compter à présent parmi ses étudiants. Chaque année, nous accueillons près de 4 400 étudiants internationaux qui viennent étudier et effectuer des recherches.

Les 26 établissements membres de PSL ont une longue tradition d'accueil des étudiants du monde entier. Vous trouverez dans chaque bureau des affaires internationales de chaque établissement membre, des professionnels dévoués pour vous conseiller dans vos choix d'activités d'enseignement et de recherche et vous accompagner dans les procédures administratives et démarches liées à votre installation à Paris. Vous pouvez également compter sur nous lors de votre séjour pour vous aider dans les difficultés plus personnelles. Vous avez franchi un grand pas, et nous ferons tout notre possible pour que votre séjour soit une expérience constructive.

Afin de répondre à vos questions, nous avons créé ce livret qui vous indiquera non seulement des informations pratiques mais aussi des détails sur la vie et la communauté étudiante de PSL. Nous vous encourageons à profiter pleinement des services et des installations à votre disposition et nous espérons que vous participerez aux nombreuses activités

et associations étudiantes qui vous sont proposées. Faire partie d'un club ou une association constitue une grande partie de la vie étudiante en France. C'est un excellent moyen de rencontres et d'amélioration de votre expérience à l'étranger, en dehors de la salle de cours. Je vous remercie d'avoir choisi l'Université de Recherche Paris Sciences et Lettres de Paris pour votre expérience à l'étranger.

Bonne chance et profitez de l'expérience !



CHRISTOPHER CRIPPS
Directeur des Affaires Internationales et Européennes, PSL

À PROPOS DE PSL

Située au cœur de Paris, Paris Sciences et Lettres (PSL) est une université de recherche qui regroupe 26 établissements prestigieux couvrant tous les domaines du savoir : sciences, arts, ingénierie, sciences humaines et sociales. Son ambition : inventer selon de nouveaux schémas, former selon de nouveaux modèles, diffuser selon de nouvelles formules.

— **Formation** : Sélective et attentive à tous les talents, PSL dispose d'une offre de formation universitaire globale de la licence au doctorat, qui ouvre aux meilleures carrières des sphères publique et privée.

— **Recherche** : Plus de 5000 chercheurs et 178 laboratoires de pointe élaborent au quotidien des réponses inédites aux grands enjeux du monde contemporain. Les programmes de formation de PSL se nourrissent de leurs travaux et de leur démarche.

— **Innovation** : Carrefour de toutes les disciplines, PSL explore les nouveaux champs du savoir pour opérer des percées scientifiques, techniques et artistiques majeures.

— **Société** : Université ouverte sur le monde, PSL entretient un dialogue fécond entre les savoirs fondamentaux et les problématiques contemporaines. Son riche héritage culturel et scientifique, ses réalisations et ses projets innovants en font un lieu d'inspiration pour toute la société.

PSL en quelques chiffres

26 institutions membres
 19 000 étudiants
 5 000 chercheurs et enseignants-chercheurs
 178 laboratoires
 359 brevets déposés par an
 63 start-up créées
 4 millions d'ouvrages et documents

33 Prix Nobel
 10 Médailles Fields
 35 Médailles d'Or du CNRS
 38 César
 71 Molières



UN CAMPUS AU COEUR DE PARIS



VIE DE CAMPUS

Vie associative, culture, sports, musées, bibliothèques et ressources numériques...

Paris Sciences et Lettres vous offre un cadre d'études riche et stimulant, en plein cœur de la 1^{re} ville étudiante du monde ! En tant qu'étudiant(e) de PSL, vous avez accès aux activités de plus d'une vingtaine d'établissements.

Pour connaître le détail des services proposés par chaque campus, RDV sur leur site internet.

Voici quelques exemples des services transversaux offerts par PSL.

BIBLIOTHÈQUES ET MUSÉES

Retrouvez sur PSL-Explore l'ensemble des informations (adresses, heures et jours d'ouverture etc.) concernant l'accès aux 90 bibliothèques et musées du campus PSL.

→ explore.univ-psl.fr

PSL-Explore est le site de diffusion des savoirs de Paris Sciences et Lettres.

Son objectif : faire découvrir aux étudiants, enseignants et chercheurs de PSL et d'ailleurs, ainsi qu'au grand public, les richesses et les ressources de notre université de recherche, sous toutes leurs formes.

PSL-Explore inclut un outil de recherche documentaire qui signale et donne accès en un seul endroit aux ressources des établissements membres de PSL, soit **près de 4 millions de documents** : manuscrits, livres, documents numérisés, articles, archives, mais aussi partitions, enregistrements sonores, ou vidéos. Le site propose également un large éventail de contenus : conférences, focus, expositions virtuelles, films, ou MOOC.

SPORTS

PSL Sports propose aux étudiants et aux personnels de PSL **plus d'une vingtaine d'activités**, individuelles ou collectives, accessibles 6j/7, et toutes encadrées par des professionnels certifiés ou des étudiants passionnés : parachutisme, badminton, body tonic, escalade, escrime ancienne, golf, krav maga, musculation, abdo-fessiers, rugby (féminin et masculin), squash, stretching, volley-ball, zumba, cycling, etc.



en plus

Autres bibliothèques parisiennes

La Bibliothèque nationale de France (BNF) – site François-Mitterrand (Paris, 13^e).

bnf.fr

La Bibliothèque publique d'information (BPI), Centre Pompidou (Paris, 4^e).

bpi.fr

Le réseau des bibliothèques de la ville de Paris :

bibliotheques.paris.fr

Ressources documentaires en ligne : ruedesfacs.fr



info

Renseignements, inscriptions, tarifs, planning des cours :

univ-psl.fr >

Campus > Sports

Contact : as-psl@univ-psl.fr

ARTS ET CULTURE

Vous jouez d'un instrument ou vous chantez ?

Partagez l'aventure de l'Orchestre et Chœur Paris Sciences et Lettres (OSC-PSL) ! Encadrés par des musiciens de haut niveau, vous participerez, dans une ambiance conviviale, à une saison de concerts prestigieux auprès de solistes de renom international. Les concerts sont aussi accessibles aux étudiants de PSL à un tarif préférentiel (5 €).

Certains établissements de PSL incluent cette pratique orchestrale et chorale dans le cursus sous forme d'ECTS.

→ **Renseignements :**
orchestreetchoeurpsl.fr
et par téléphone au
01 42 62 71 71.

Les semaines des arts PSL

3 moments forts organisés dans les établissements de PSL durant plusieurs jours.

Programmation 2017 : Arts plastiques et graphiques (janvier) ; Musique : festival de Printemps (mars) ; Cinéma et théâtre (juin).

Médiation scientifique

Imaginé en 1994 par Pierre-Gilles de Gennes, prix Nobel de physique, l'ESPGG (Espace des Sciences Pierre-Gilles de Gennes) participe à la valorisation de la recherche et de son patrimoine historique. Venez célébrer la recherche sous toutes ses formes (rencontres, débats, conférences, ateliers expérimentaux), lors des soirées surprenantes organisées tous les mois. Vous avez un projet ? Vous souhaitez parler de vos recherches à l'extérieur de l'école ? L'Espace des Sciences vous invite à valoriser vos travaux, rencontrer le public et tester vos idées !

L'animation et la médiation scientifique vous intéressent ? L'ESPGG accueille avec plaisir les étudiants bénévoles qui souhaitent partir à la rencontre du grand public mais aussi des chercheurs, via le projet Têtes Chercheuses.

→ **Contact :** contact-espogg@espci.fr

Concert de
l'OSC-PSL



VIE ASSOCIATIVE ÉTUDIANTE



Les associations étudiantes, qu'elles soient culturelles, artistiques, sportives, ou encore humanitaires, font vibrer le campus au quotidien et sont l'occasion de vous investir dans des projets collectifs passionnants. Renseignez-vous auprès de votre établissement pour en connaître le détail et les modalités d'adhésion. L'Union PSL présentée ci-dessous vient compléter ce panel.

L'Union PSL

C'est une association dédiée au développement de la vie étudiante entre les établissements de Paris Sciences et Lettres. Réunissant représentants des BDE et étudiants motivés par la vie associative inter-établissements, ils organisent des événements permettant la rencontre entre les étudiants de PSL, relaient l'actualité étudiante, et apportent une aide administrative et logistique aux projets associatifs menés à l'échelle de PSL.

À leur actif : le Jour de la Pensée, les Apéros PSL, des forums d'associations, des tables-rondes thématiques, des visites d'établissements, des formations au graphisme, ou des conférences transdisciplinaires... N'hésitez pas à les contacter, si vous souhaitez rejoindre l'équipe, et initier plus de projets encore !

→ **Contact :** union.psl@univ-psl.fr
facebook.com/UnionPSL

Vous cherchez à financer votre projet ?

PSL finance vos projets grâce à l'appel à initiatives étudiantes PSL, publié deux fois par an (octobre et février) sur son site internet. Une seule condition : proposer un projet en association avec des étudiants d'autres établissements de PSL.

→ **Renseignements :**
initiatives.etudiantes@univ-psl.fr

SE LOGER

En tout premier lieu, renseignez-vous avant votre arrivée auprès de votre établissement d'accueil pour connaître **les services d'accès au logement** qu'il propose. Certains réservent des logements pour leurs étudiants internationaux.

En France, les étudiants de toutes nationalités bénéficient **d'aides spécifiques de l'État** pour se loger. La France est le seul pays d'Europe à offrir un tel dispositif.

TROUVER SON LOGEMENT

Plateforme PSL Housing

Paris Sciences et Lettres tient à faciliter l'accès au logement de ses étudiants. Afin de pouvoir proposer les meilleurs logements à des prix accessibles en plein cœur de Paris, PSL propose un nouveau service : PSL Housing. Cette plateforme en ligne recense l'ensemble des logements adaptés et disponibles pour les étudiants de Paris Sciences et Lettres. En un clic, vous pourrez retrouver toutes les offres. Tous les établissements membres de PSL vont progressivement pouvoir y diffuser les habitations de leurs propres réseaux. En complément, une équipe sera disponible pour vous accompagner dans vos démarches.

→ Infos : pslhousing.univ-psl.fr

La Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP)

La CIUP accueille tout au long de l'année des étudiants étrangers et français préparant un diplôme au minimum de niveau master 1 et inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur (en priorité en Île-de-France) mais aussi des chercheurs (titulaires d'un doctorat) et les artistes. Vous serez logé dans l'une des 40 maisons au sein du campus international de la CIUP au cœur de Paris et bénéficierez d'un ensemble de services (bibliothèque, théâtre, cours et équipements sportifs, espaces de restauration, activités culturelles, démarches administratives...).

→ Procédure d'admission : ciup.fr

Les résidences universitaires du CROUS

Les logements en résidence universitaire sont essentiellement réservés aux boursiers du gouvernement français et aux étudiants en mobilité encadrée (programme d'échange). Si vous obtenez une chambre en résidence universitaire, prévoyez d'arriver en semaine, du lundi au vendredi, avant 16h. L'accueil ferme à 16h et le week-end.

→ Infos : crous-paris.fr

→ Voir aussi : lokaviz.fr qui propose des logements de particuliers labellisés par le CROUS.



bon à savoir

À éviter

Certaines agences dites "marchands de liste" proposent un accès à leurs offres pendant une période donnée (souvent 4 mois) contre des frais de dossier très élevés (entre 150 et 450 €). Ces offres ne sont ni assez nombreuses ni d'assez bonne qualité et le plus souvent obsolètes. Vous aurez donc payé ces frais de dossier pour rien !



Les résidences étudiantes privées

Les résidences étudiantes privées proposent des appartements meublés, généralement des studios avec services annexes : laverie, salle de gym, surveillance générale, wifi.

Les frais de dossier sont à prévoir. Ces résidences ouvrent droit à l'APL (Aide Personnalisée au Logement).

→ **Information, visite, bail en ligne et réservation : adele.org**

Le logement contre services

Plusieurs associations mettent en relation étudiants et personnes proposant une chambre dans leur logement.

→ **Inscription et information :**
 — ensemble2generations.fr
 — leparisolidaire.fr/wp
 — logements-etudiants.org
 — cohomly.com

La colocation

Vous cherchez une colocation, le site etudiantdeparis.fr propose une liste récente des différents réseaux de colocation dans la capitale : sites gratuits, pages Facebook.

Hébergement chez l'habitant

— homestay.com
 — parisacademicrentals.com (pour les étudiants américains uniquement).

Courts séjours, en attendant de trouver un logement

Réservez une chambre dans une auberge de jeunesse :

— bvjhostelparis.com
 — mije.com
 — fuaj.org

Réservez une chambre dans un hôtel :

— booking.com
 — hotels.com
 — kayak.com

Sites de location spécialisés pour les étudiants internationaux

— uniplaces.com
 — ads.fusac.fr
 — iwalkthecity.com/fr
 — safehouse.fr
 — aussi des plateformes d'échange gratuites : studyenjoy.com
swapandstudy.com
 → **Autres sites :**
 — leboncoin.fr
 — seloger.com
 — airbnb.fr
 — mapiaule.com

LES DÉMARCHES POUR LOUER SON LOGEMENT

1. Les aides au logement

Le loyer constitue un poste important dans votre budget. Ne négligez donc pas d'éventuelles aides au logement.

Aides au loyer mensuel : APL et ALS

Pour vous aider à payer votre loyer et vos charges, vous pouvez bénéficier de l'Aide personnalisée au logement (APL) ou de l'Allocation de logement à caractère social (ALS). Les deux sont versées par la Caisse d'allocations familiales (CAF). — L'ALS est l'allocation logement à caractère social. Elle peut être versée pour une chambre en foyer ou en résidence universitaire, mais également pour un studio, un appartement, une maison en ville. C'est l'aide la plus versée aux étudiants.

— L'APL est l'aide personnalisée au logement. Elle est versée directement par la CAF aux logements conventionnés. La plupart des logements sont conventionnés, notamment ceux gérés par les organismes HLM et les résidences du CROUS.

Pour établir votre budget, faites une simulation de l'aide au logement à laquelle vous pourriez avoir droit sur le site de la CAF (caf.fr).

Pour entreprendre les démarches, suivez le guide des allocations au logement étudiant mis à disposition sur le site de la CAF. Ne tardez pas à envoyer votre dossier, les aides de la CAF ne sont plus rétroactives !

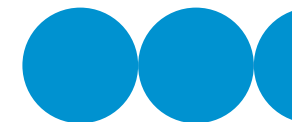
La CLE (caution locative étudiante)

est une garantie de l'État qui permet aux étudiants dépourvus de garants personnels de faciliter leur accès à un logement.

La CLE est gérée par le réseau des CROUS. Le dispositif s'adresse aux étudiants réunissant les conditions suivantes :

- disposant de revenus mais sans caution familiale, amicale ou bancaire ;
- cherchant à se loger en France, pour y faire leurs études ;
- âgés de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année de signature du bail ;
- âgés de plus de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année de signature du bail sous réserve d'être doctorants ou post-doctorants de nationalité étrangère (doctorat obtenu depuis moins de 6 ans, occupant un poste de chercheur non titulaire au sein d'une unité ou laboratoire de recherche dans le cadre d'un contrat à durée déterminée).

→ **Faire une demande :**
messervices.etudiant.gouv.fr





2. Garants et Caution

Les organismes et les personnes qui louent exigent des garanties, soit :
— un garant, une personne résidant en France, qui paie ses impôts en France depuis plus de 3 ans et qui dispose de revenus suffisants pour payer votre loyer si vous cessez de le payer ;
Si vous n'avez pas de garants, pensez au dispositif CLE présenté ci-dessus et qui s'adresse aux étudiants étrangers.

— le paiement de la totalité des mensualités à l'entrée dans le logement.

Le dépôt de garantie ou "caution" correspond généralement à 1 mois de loyer. Il s'agit d'un dépôt d'argent qui vous est rendu dans les 2 mois suivant la sortie du logement, après vérification de l'état du logement (état des lieux de sortie). Le propriétaire est autorisé à retirer de cette somme les montants nécessaires à la remise en l'état en cas de dommages.

3. Assurance logement et responsabilité civile

En tant que locataire, vous devez impérativement souscrire à une assurance "multirisques habitation" qui couvre les risques d'incendie, dégâts des eaux, vols, etc. Vous devez souscrire une assurance habitation avant de signer le bail. L'assurance responsabilité civile est obligatoire en France et vous permet d'être couvert si vous causez accidentellement un tort à un tiers. Elle est souvent comprise dans l'assurance habitation (attention à ne pas la payer 2 fois). Les banques et les mutuelles étudiantes proposent ce type de contrat.

4. L'abonnement chauffage et électricité

À l'entrée d'une location privée, vous devez ouvrir un abonnement pour l'électricité. EDF-GDF : bleuciel.edf.com

5. La taxe d'habitation

La taxe d'habitation est une taxe annuelle (payable tous les ans) qui contribue au financement des services rendus par la collectivité. Pensez à demander si votre logement y est soumis, ainsi que son montant approximatif.

VOCABULAIRE DE LA LOCATION

m² (mètre carré)

Unité de mesure des surfaces d'habitation. Le terme "loi Carrez" correspond au nom de la loi sur le métrage des surfaces en France.

Les charges

Les prix des loyers sont indiqués hors charges (HC ou HT) et/ou avec charges comprises (CC ou TCC). Les charges locatives mensuelles comprennent le plus souvent l'entretien de l'immeuble et les taxes locatives. Généralement, ces charges incluent l'eau froide (demandez confirmation) et parfois le chauffage, on parle alors de "chauffage collectif".

L'état des lieux

Ce document est rédigé à l'entrée et à la sortie du logement en présence du locataire et du propriétaire, lors de la remise des clés. Il s'agit de noter précisément l'état général de l'appartement (propreté, installation électrique, chauffage, peintures des murs, sols, sanitaires, etc.).

Attention, la comparaison de ces deux documents servira de référence pour constater les éventuels dégâts et établir les responsabilités. Le propriétaire décidera sur cette base de rendre tout ou partie du dépôt de garantie à votre départ.

Le délai de préavis

Pour quitter votre logement, il faut impérativement prévenir son propriétaire dans les délais fixés par la loi, appelés "délai de préavis". Ce délai est fixé à 1 mois pour les locations sur Paris et sa banlieue. Le courrier signifiant votre départ du logement doit être envoyé en courrier recommandé avec accusé de réception. Le propriétaire sera en droit de réclamer les mois de loyer dûs.

MES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

OBTENIR UNE BOURSE D'ÉTUDES

Vous pouvez bénéficier de nombreuses aides pour effectuer vos études en France :

- bourses de votre gouvernement ;
- bourses du Gouvernement français ; de l'Union européenne ; des organisations internationales ;
- bourses de votre établissement d'accueil.

Renseignez-vous auprès de votre établissement d'origine, de votre gouvernement et des ambassades de France avant votre départ.

→ **Trouvez une bourse sur Campus Bourses, l'annuaire des programmes de bourse : campusfrance.org et bourses.campusfrance.org**

VOTRE VISA D'ENTRÉE

Avez-vous besoin d'un visa ?

Si vous êtes originaire d'un État membre de l'Union européenne, vous n'avez pas besoin de visa pour venir étudier en France. Il est obligatoire si vous n'êtes pas ressortissant d'un pays européen (UE ou EEE), d'Andorre ou de Suisse. Contactez le consulat ou l'ambassade de France de votre pays de résidence pour faire votre demande de visa étudiant au minimum 3 mois avant votre départ.

→ **A savoir : la procédure en ligne CEF (Centres pour les études en France) est obligatoire pour certains pays : campusfrance.org/fr/page/a-partir-dun-pays-a-procedure-cef**

Quel visa demander ?

- Le visa de court séjour pour études (moins de 90 jours). Ce visa dispense son détenteur de titre de séjour sur le territoire et n'est pas renouvelable.
- Le visa "étudiant-concours". Ce visa permet à son détenteur de se présenter à un entretien ou à un concours d'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé. En cas de réussite, l'étudiant peut solliciter, sans retourner dans son pays d'origine, un titre de séjour d'un an renouvelable, à la préfecture.
- Le visa long séjour pour études – titre de séjour (VLS-TS), valable un an. Ce nouveau visa est désormais accordé à l'ensemble des étudiants étrangers (à l'exception des ressortissants algériens, régis par un texte particulier) désirant poursuivre leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur français.
- Le visa long séjour "scientifique-chercheur" pour les doctorants et chercheurs (séjournant plus de 90 jours). Ce type de visa est recommandé aux doctorants. Ils devront pour l'obtenir demander au préalable à leur établissement d'accueil "une convention d'accueil".

À votre arrivée en France

Quelle que soit votre nationalité : vous devez régulariser votre situation pour obtenir un titre ou une carte de séjour. De mi-septembre à la fin novembre : au service d'accueil des étudiants étrangers de la CIUP (SAEE) : 17 boulevard Jourdan – 75014 Paris. ciup.fr

Le reste de l'année auprès de la préfecture ou de l'OFII de votre lieu de résidence. (Paris : centre de réception des étudiants étrangers de la Préfecture de police : 92, bd Ney, 75018 Paris M° Porte de Clignancourt OU OFII 48 rue de la Roquette 75011 PARIS – M° Bastille).

MON BUDGET

OUVRIR UN COMPTE

Avant de partir, si vous disposez d'un compte dans votre pays d'origine, renseignez-vous auprès de votre établissement bancaire afin de savoir s'il est partenaire d'un organisme français, cela facilitera vos démarches.

Pourquoi ouvrir un compte en banque ?

Si vous résidez plus de 3 mois en France, il est conseillé d'ouvrir un compte en banque. Certains organismes comme la CAF ou l'assurance maladie remboursent exclusivement par virement bancaire, sur un compte domicilié en France. Un compte en banque sera également utile pour mensualiser le paiement des frais de transport.
Délais : un délai moyen de 15 jours est nécessaire pour obtenir une carte bancaire et un chéquier.

Comment ouvrir un compte ?

Prenez rendez-vous avec un conseiller afin de signer un contrat d'ouverture de compte, appelé également "convention". À la prise du rendez-vous, demandez des précisions sur les papiers nécessaires à l'ouverture d'un compte.

Papiers nécessaires

- Une pièce d'identité : passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité.
- Le titre de séjour ou récépissé en cours de validité pour les étudiants non européens.
- Un justificatif de domicile : quittance de loyer, facture d'électricité ou attestation d'hébergement et photocopie de la carte d'identité de votre hébergeant.
- Une photocopie de la carte d'étudiant : si elle n'est pas encore éditée, un certificat de scolarité à retirer auprès du service de scolarité.
- Un dépôt de 15 € minimum pour ouvrir le compte, en traveller's chèques ou en liquide.

VOS PREMIÈRES DÉPENSES

Pour le premier mois, il vous faudra prévoir notamment les dépenses suivantes :

- Frais de scolarité : renseignez-vous sur le montant et les conditions de paiement sur le site de l'établissement où vous effectuez vos études.
- Pour les étudiants originaires d'un pays hors Union européenne, la sécurité sociale étudiante est obligatoire, de l'ordre de 215 € (2015/16).
- Avancement du dépôt de garantie (montant équivalent à un loyer, ce dépôt vous sera rendu à votre départ si le logement est en bon état).
- Caution pour votre logement (1 mois de loyer), sauf si vous êtes logé en résidence CROUS par notre intermédiaire.
- Assurance habitation (obligatoire).
- Si vous êtes non-européen, vous devrez déboursier 58 € en timbre fiscal pour valider votre visa étudiant en titre de séjour.

TRAVAILLER PENDANT SES ÉTUDES

La législation du travail en France

Vous êtes autorisé à travailler pendant vos études en France dès lors que vous disposez d'une inscription dans un établissement ouvrant droit au régime étudiant de la Sécurité Sociale et d'un visa de séjour étudiant (VLS-TS) ou carte de séjour étudiant, si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne.

Vous pourrez travailler jusqu'à 964 h au plus dans l'année, ce qui correspond à 60% de la durée normale du travail en France. Toutefois, la durée de travail autorisée est fixée proportionnellement à la durée de vos études (par exemple 482 h maximum pour un enseignement de 6 mois).

La législation évolue régulièrement et il existe plusieurs cas dérogatoires.

→ **Retrouvez toutes les fiches récapitulatives et actualisées sur : service-public.fr**

Trouvez un job

Les établissements proposent régulièrement des "emplois étudiants". Il s'agit d'un recrutement par contrat pour exercer diverses activités (accueil des étudiants, animations culturelles, scientifiques, sociales etc.). Les étudiants bénéficiaires de ces contrats poursuivent leurs études et exercent les activités prévues au contrat selon un rythme approprié. Ce rythme est aménagé en fonction des exigences spécifiques de la formation suivie afin de permettre la poursuite simultanée des études et l'insertion professionnelle des étudiants. Renseignez-vous auprès du service vie étudiante de votre établissement.

→ **Vous pouvez aussi trouver un job sur certains sites spécialisés :**

- jobaviz.fr
- letudiant.fr
- studyrama.com
- jobteaser.com

à savoir

Stage

Si vous effectuez un stage, sa durée n'est pas comptabilisée dans la durée de travail autorisée de 964 h (ou 822,5 h pour les étudiants algériens). Vous n'avez donc pas à solliciter une autorisation de travail. Le stage est régi par une convention de stage, l'équivalent du contrat de travail pour les stages. Ce document définit les conditions du stage (durée, rémunération, couverture sociale du stagiaire) et doit être signé par votre établissement, l'entreprise qui vous accueille et vous-même. À noter : la

gratification des stages est obligatoire en France au-delà de 2 mois de travail.

SMIC (salaire minimum de croissance) : c'est le salaire minimum légal en France. Son taux horaire varie annuellement (de l'ordre de 9,67 € bruts / heure)

→ service-public.fr

Important

Vous aurez la possibilité de travailler pendant vos études mais cela ne vous permettra pas de couvrir la totalité de vos dépenses. Un job étudiant ne peut constituer qu'un revenu d'appoint.

VOCABULAIRE DE LA BANQUE

Autorisation de prélèvement

Opération par laquelle une personne ou un organisme est autorisé à prélever des fonds sur votre compte en une ou plusieurs fois. L'autorisation de prélèvement mensuelle est souvent utilisée pour payer les frais de transport, les assurances, etc.

Chèque

Le chèque est un moyen de paiement valable 1 an et 8 jours à compter de sa signature. Au-delà, il sera refusé à l'encaissement. Le chèque est généralement utilisé pour payer une caution, un loyer et des factures si vous choisissez de ne pas automatiser ces paiements par un prélèvement mensuel.

Crédit

Action par laquelle une somme d'argent est versée sur le compte. Le compte est "crédité".

Débit

Action par laquelle une somme d'argent est prélevée sur le compte. Le compte est "débité".

Découvert

Un compte est "à découvert" ou "débité" lorsque son solde est inférieur à zéro. Le découvert peut être autorisé jusqu'à un certain montant (accord signé avec la banque) ou non autorisé. Dans les 2 cas de figure, le client paie à la banque des agios calculés au jour le jour.

Intérêts débiteurs (ou agios)

Intérêts perçus par la banque sur un compte dont le solde est débiteur. Le calcul des agios est journalier. Par ailleurs, même l'utilisation d'un découvert autorisé donne lieu au paiement d'agios.

Opposition

Opération qui s'effectue sur un chèque ou sur le compte en cas de perte ou de vol de sa carte bancaire. La banque refusera toute opération de débit.

Virement

La banque (à la demande du titulaire du compte) est autorisée à créditer le compte d'un bénéficiaire. Le virement peut être ponctuel ou mensualisé comme dans le cadre du paiement automatisé d'un loyer.

RIB - Relevé d'identité bancaire

On trouve souvent un RIB à la fin des carnets de chèques ou en tête du relevé de compte. Il s'agit d'une série de numéro qui permet l'identification de votre compte. Vous devrez fournir un RIB à un organisme pour mensualiser vos paiements (par exemple à la RATP pour payer votre carte de transport) ou à un organisme pour être dédommagé (la Sécurité sociale, par exemple, pour les remboursements sur votre compte).

MA SANTÉ

Le système de santé en France comprend une assurance maladie de base (la Sécurité sociale ou "Sécu") obligatoire et, une assurance maladie complémentaire (la mutuelle) facultative.

LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

Elle est obligatoire pour tous les étudiants (sauf cas particuliers ci-dessous) et permet de bénéficier d'un remboursement partiel ou total des frais médicaux. L'affiliation à un centre de Sécurité sociale étudiante se fait au moment de votre inscription administrative dans votre établissement. Vous devez choisir entre les deux organismes de Sécurité sociale étudiantes : la LMDE ou la SMEREP et verser une cotisation annuelle de 215 € (tarif 2015 / 16), que vous payez en même temps que les droits d'inscription.

Conditions pour en bénéficier

- être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur agréé par la Sécurité sociale ;
- avoir moins de 28 ans au 1^{er} octobre de l'année universitaire qui débute (l'âge limite peut être reculé dans certains cas) ;
- présenter un document ou un titre attestant de la régularité du séjour (visa, titre de séjour...).

Cas particuliers

— **Étudiants ressortissants de l'EEE**
Avant votre arrivée en France, demandez une carte européenne d'assurance maladie à votre centre de protection sociale (CEAM) valable durant l'année universitaire en cours. Elle atteste que vous bénéficiez dans votre pays d'une protection sociale et vous dispense de l'affiliation à la Sécurité sociale étudiante à condition de la présenter lors de votre inscription administrative.

NB : Les formulaires communautaires E106, E109, E121, ou la présentation d'une attestation d'une assurance privée dispensent de l'affiliation au régime étudiant.

— Étudiants québécois

Avant votre départ, munissez-vous de l'imprimé SE 401-Q-102 bis (ou SE 401-Q-106 si vous participez à un programme d'échange entre universités) valable durant l'année universitaire en cours, qui atteste de votre affiliation au Québec à une protection sociale. Présentez-le lors de votre inscription administrative, vous n'aurez ainsi pas à vous affilier à la Sécurité sociale étudiante.

VOCABULAIRE

DE LA SANTÉ

Tarifs

— **Secteur 1** : Le médecin ne pratique pas de dépassement d'honoraires (25 € pour une consultation de médecine générale). Les tarifs de secteur 1 servent de base au remboursement de l'Assurance maladie.

— **Secteur 2** : Le médecin pratique des dépassements d'honoraires modérés à la charge du patient.

— **Non conventionné** : le médecin fixe ses honoraires librement.

Médecin traitant

Afin de bénéficier du meilleur remboursement des frais médicaux, vous devez choisir un médecin référent, appelé "médecin traitant", qui sera chargé de votre suivi médical.

Tiers payant

Le Tiers payant vous dispense de régler immédiatement le professionnel de santé. Il peut être partiel ou total.

Les pharmacies

La vente des médicaments s'effectue uniquement en pharmacie. De nombreux médicaments ne peuvent être délivrés que sur présentation d'une ordonnance prescrite par un médecin. Certains médicaments courants, comme l'aspirine, sont en vente libre mais seuls les médicaments sur ordonnance sont remboursés. Les pharmacies sont généralement ouvertes du lundi au samedi, de 9h à 19h. En dehors de ces horaires, vous devez vous rendre dans une "pharmacie de garde" dont vous trouverez la liste sur les portes de toutes les pharmacies.

— Vous êtes également dispensé de vous affilier à la sécu si vous êtes **boursiers du gouvernement français** (vous bénéficiez automatiquement d'une couverture sociale) ou **étudiants salariés** ou pour un **séjour d'études en France de moins de 3 mois**.

— **Plus de 28 ans au cours de l'année universitaire** : votre mutuelle étudiante continue de gérer votre dossier jusqu'à la fin de l'année universitaire et le remboursement des frais de santé. À la fin de l'année universitaire, prenez contact avec la caisse d'Assurance Maladie de votre lieu de résidence. Elle assurera la gestion de votre dossier et vous informera sur les possibilités de prolonger votre protection sociale étudiante.

— **Si vous ne pouvez prétendre au régime étudiant de la sécurité sociale**, vous pouvez bénéficier de la Protection universelle maladie (PUMA). L'inscription à la PUMA se fait auprès de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de votre lieu de résidence.

L'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE (LA MUTUELLE)

Facultative, l'assurance complémentaire complète le remboursement de la Sécurité sociale en vous remboursant les 30% restant. Elle donne notamment droit au tiers payant et permet également le remboursement des frais liés à une hospitalisation. Il est vivement conseillé d'en prendre une.

Les organismes de sécurité sociale étudiante (LMDE et SMEREP) proposent des assurances complémentaires variant entre 78 et 645 € environ (selon les prestations) pour un an. Vous pouvez y souscrire en même temps que la sécurité sociale étudiante lors de l'inscription administrative ou directement auprès de la LMDE et de la SMEREP.



info

CPAM

Site de l'assurance maladie (CPAM) : ameli.fr
Téléphone : 36 46 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30)
Depuis l'étranger :
+33 (ou 00 33) 811 70 36 46
(tarif variable selon opérateur).
Il existe également un service téléphonique assuré en anglais au 0811 36 36 46 du lundi au vendredi de 9h à 18h. (6 cts d'€/min)



info

Organismes de sécurité sociale étudiante

— la Mutuelle des Étudiants (LMDE)
lmde.fr
— la Société Mutualiste des Étudiants de la Région Parisienne (SMEREP)
smerep.fr

OÙ SE SOIGNER ?

Les centres de soins

— **SIUMPPS Paris-Descartes** (Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé). À la fois centre de prévention et centre de soins, ouvert à tous les étudiants qui peuvent y désigner leur médecin traitant : consultation de médecins généralistes (consultations et soins courants, certificats d'aptitude au sport ou aux stages à l'étranger, mise à jour des vaccinations, etc.) et spécialistes (gynécologues, psychologues/psychiatres, dentistes, tabacologues, nutritionnistes et experts en audition). Les étudiants étrangers (hors Union européenne compris) ont accès à tous les soins (langues parlées : anglais, allemand, italien, arabe, chinois, etc.).

→ **Pour prendre un rendez-vous ou tout renseignement complémentaire** : siumpps.parisdescartes.fr

Adresse : 45, rue des Saints-Pères, 75006 Paris – Tél : 01 42 86 21 29

— Le Centre Colliard

Ce centre de soin est consacré et adapté aux étudiants (tiers payant/secteur 1, ouvertures tardives ainsi que le samedi). Vous y trouverez 4 cabinets de médecine générale, un gynécologue (et un centre de planification familiale), un dermatologue, un psychiatre, une consultation addictologie/nutrition... En plus des consultations et d'un planning familial, le centre accueillera un BAPU (Bureau d'aide psychologique universitaire).

→ **Adresse** : 4 rue des Quatrefoies, 75005 Paris – Tél : 01 85 56 00 00 – ouverture en janvier 2017

— **Les centres de santé de la ville de Paris** Conventionnés, les centres de la Ville de Paris sont ouverts à tous et proposent des consultations de généralistes et de spécialistes sans dépassement d'honoraires en appliquant le tiers payant.

→ **Infos** : centres-sante.paris.fr

— Aide psychologique :

Les BAPU La ville de Paris compte 6 BAPU (Bureau d'Aide Psychologique Universitaire).

→ **Infos** : univ-psl.fr/fr/page/sante

Trouver un médecin

Choisissez un médecin près de chez vous ou à proximité de votre établissement d'accueil.

Vous avez la possibilité sur le site de l'assurance maladie de trouver un professionnel de santé, selon différents critères (profession, tarif, acte, adresse).

→ **Infos** : ameli.fr / Espace Particulier, Trouvez un professionnel de santé

Si vous suivez un traitement spécifique, pensez à en prendre suffisamment pour l'ensemble de votre séjour.



SE CONNECTER

INTERNET

Plusieurs réseaux Wifi sont disponibles dans les établissements de PSL. Renseignez-vous à votre arrivée sur votre campus. Eduroam et Eduspot sont complémentaires :

— **Eduspot** : permet une connexion dans certaines universités françaises. Eduspot est compatible avec tous les matériels et la connexion est très facile, il suffit de se connecter au réseau, d'accéder à Internet et de rentrer ses identifiants.

— **Eduroam** : ce réseau a l'avantage d'être diffusé dans de nombreuses universités et centres de recherche en France, en Europe et dans le reste du monde. Une fois Eduroam configuré, vous n'avez plus qu'à rentrer vos identifiants pour vous connecter. L'inconvénient est que ce service nécessite une configuration de l'ordinateur, du téléphone ou de l'équipement mobile. Pour configurer Eduroam, connectez-vous à eduroam.fr/en

TÉLÉPHONIE MOBILE

Beaucoup d'opérateurs offrent des formules relativement équivalentes.

— **Parmi les moins chers** : B&Y, Sosh, Free mobile, Red... mais ces derniers ont rarement des points de vente physiques.

Free mobile dispose d'une agence à Paris : Free Center - 8 rue de la Ville l'Evêque, Metro Madeleine (ligne 8). Ils proposent des offres à 2€/mois et 19.99€/mois sans engagement. Prévoir d'apporter une pièce d'identité (par exemple un passeport), un RIB et une carte de crédit (Visa, Mastercard...) pour y souscrire.

— **Vous pouvez également passer par les opérateurs français "historiques"** (Orange, SFR, Bouygues Telecom), avec de nombreux points de vente mais des tarifs souvent plus élevés.



bon à savoir

Les numéros des téléphones portables français sont composés de 10 chiffres :
06 XX XX XX XX
ou 07 XX XX XX XX

SE DÉPLACER

MÉTRO-BUS RER-TRANSILIENS

14 lignes de métro et 5 lignes de RER pour pouvoir circuler facilement et rapidement dans Paris ou en Ile-de-France.

Les premiers trains passent aux alentours de 5h30 et les derniers aux alentours de 00h30 en semaine et de 1h45 les vendredis, samedis et veilles de jours fériés. Ces horaires sont indicatifs.

→ **Forfait Imagine'R** (réservé au moins de 26 ans) imagine-r.com

→ **Forfait Navigo** : disponible à la semaine (21,25 €) ou bien au mois (70 €) navigo.fr

→ **Retrouvez plans et horaires et tarifs sur :** ratp.fr – Rubrique "Se déplacer"

VÉLIB

Prendre un vélo dans une station, le déposer dans une autre, Vélib' est un système de location en libre-service simple à utiliser, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Environ 1800 stations Vélib pour vos courts trajets ou pour découvrir la capitale.

→ **Renseignements, abonnement, tarifs, plan des stations :** abo-paris.cyclocity.fr

AUTOLIB

Autolib' est le premier service de location courte durée de voitures 100% électriques en libre-service sans retour obligé au point de départ.

→ **Informations :** autolib.fr

Conduire en France :

— Étudiants ressortissants de l'Union européenne : vous pouvez circuler en France avec votre permis.

— Étudiants non ressortissants de l'Union européenne : vous pouvez utiliser votre permis pendant une année au maximum après la fixation de votre résidence en France.



bon à savoir

Next Stop

Gratuite et entièrement traduite en anglais, allemand, néerlandais, italien, espagnol, japonais, l'application 'Next Stop Paris' est conçue pour tous ceux qui veulent visiter Paris facilement en métro. Téléchargez l'application sur le site de la RATP.



info

Voyager depuis Paris

— 6 gares de grandes lignes de trains vers toute la France ou les métropoles européennes (Londres, Bruxelles, Genève, Amsterdam...)

voyages-sncf.fr

— 2 aéroports internationaux pour des envies de voyages ou de découvertes : Orly et Roissy Charles de Gaulle.

SE RESTAURER

LES RESTAURANTS ET CAFÉTÉRIAS UNIVERSITAIRES

Le CROUS

Il n'est pas toujours facile de bien se restaurer dans la capitale lorsque l'on est étudiant, mais sachez que les sandwiches et autres fast foods ne sont pas une fatalité ! Il existe une solution beaucoup moins coûteuse et plus équilibrée : les restaurants et cafétérias universitaires.

Horaires d'ouverture à Paris :

- Les restaurants universitaires de Paris sont ouverts du lundi au vendredi pour le déjeuner, généralement de 11h30 à 14h (les restaurants installés dans des universités ont des horaires un peu différents).
- 2 restaurants universitaires ouvrent leurs portes le soir de 18h15 à 20h, (Mabillon et Bullier, tous deux situés au cœur de Paris).
- À noter, le brunch du dimanche sur la Barge du CROUS de Paris qui fait carton plein !

Tarifs

Comptez 3 €25 seulement pour un repas complet comprenant entrée + plat + dessert mais aussi des sandwiches à 2 € ou 3 €.

La carte Izly

Tous les étudiants des universités de Paris et d'Ile-de-France sont détenteurs d'une carte d'étudiant intitulée carte "Étudiant de Paris Ile-de-France", équipée d'une puce Izly. Elle leur permet de payer – sans contact – leurs repas dans les restaurants universitaires et les cafétérias des CROUS (mais aussi de payer l'accès aux photocopieuses, laveries, ainsi que de passer des commandes sur le site du CROUS). Par ailleurs, l'application mobile Izly sur smartphone permet de générer un QR code au moment du paiement, qu'il faut passer devant le lecteur de l'opérateur de caisse du restaurant universitaire.

→ **Informations : izly.fr**

↳ info

CROUS

Situés à proximité ou au sein même des sites d'études, les 17 restaurants et 34 cafétérias universitaires vous proposent un grand choix de plats et une cuisine diversifiée et de qualité. Consultez la liste sur le site du CROUS crous-paris.fr



DOCUMENTS À AVOIR

Comme tous les étudiants internationaux, européens ou non, en programme d'échange ou non, vous aurez à effectuer des démarches administratives en France pour lesquelles vous devrez présenter un certain nombre de documents :

- **Passeport ou carte nationale d'identité** pour les membres de l'espace Schengen (en cours de validité).
- **Acte de naissance et sa traduction certifiée** (Pour les étudiants européens, il existe des actes de naissance plurilingues qui évitent de devoir payer une traduction).
- **Carnet de santé**, radiographies récentes.
- Justificatifs précisant **les couvertures sociales souscrites** dans votre pays : étudiants de l'Union européenne : le formulaire E111 ou E128 ou votre carte d'assuré européenne, étudiants québécois : le formulaire SE401Q102bis ou SE401Q106.
- **Attestation d'inscription dans l'établissement d'accueil.**
- **Dernier diplôme** obtenu et relevé de notes correspondant et leurs traductions certifiées.
- **Attestation de réussite à des tests de français ou d'anglais** selon la langue d'enseignement de votre programme.
- **Apermis de conduire** (optionnel).

IMPORTANT : Ne faites pas de photos d'identité par avance dans votre pays, celles-ci ne seront pas acceptées pour les documents officiels. Vous trouverez à proximité de votre établissement d'accueil, principalement dans les stations de métro ou dans les gares RER, des photomats (des cabines photos) qui délivrent des photos au format "photos d'identité".

COMMUNIQUER / PAYER

S'assurer d'un moyen de communication et de paiement pour les premiers jours.

— Prévoyez un téléphone qui fonctionne en France.
Enregistrez les numéros de vos contacts : logement, établissement et les numéros d'urgence.

— Vérifiez également que votre carte bancaire vous permet de retirer de l'argent dans les distributeurs français (vous en trouverez dans les aéroports et dans les gares) ou prévoyez de l'argent liquide pour pouvoir payer le transport jusqu'à votre logement. Vous trouverez des bureaux de change dans les aéroports, dans les gares ferroviaires et généralement à proximité des gares routières.

LES DISPOSITIFS D'ACCUEIL

Renseignez-vous auprès de votre établissement d'accueil sur les dispositifs prévus : journée d'accueil, semaine d'intégration, etc., et prévenez-les de votre arrivée. Demandez également les horaires d'ouverture pour votre inscription administrative ou essayez d'obtenir un rendez-vous.

PRÉVENIR DE SON ARRIVÉE

Prévenir le propriétaire du logement ou la résidence de son arrivée.

Si vous êtes logé en résidence universitaire : l'accueil vous remettra la clé de votre logement. Attention ! L'accueil ferme à 16 h et le week-end.

Si vous êtes logé dans le privé : contactez votre propriétaire et prenez un rendez-vous pour effectuer l'état des lieux d'entrée et la remise des clés.

CONTACTS UTILES

- **ciup.fr** : Cité internationale universitaire de Paris – le campus des universités de Paris (logement, service d'accueil, accompagnement des étudiants et chercheurs étrangers).
- **campusfrance.org** : l'établissement public chargé de la mobilité étudiante. Vous y trouverez toutes les informations relatives à votre projet de mobilité : étudier en France (catalogue de formations, financement des études), préparer son séjour (démarches administratives), vivre en France (se loger, se soigner, travailler etc.).
- **messervices.etudiant.gouv.fr** : le portail numérique des démarches et services de la vie étudiante.
- **crous-paris.fr** : renseignez-vous sur les bourses, les résidences universitaires, les restaurants universitaires, les offres culturelles.
- **etudiantdeparis.fr** : l'association des étudiants de Paris propose des fiches pratiques dédiées aux étudiants internationaux (le visa, travailler, son budget, trouver un logement, etc.).
- **enseignementsuprecherche.gouv.fr** : le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Vous y trouverez toutes les informations relatives aux études supérieures en France.
- **diplomatie.gouv.fr** : le site du ministère des affaires étrangères vous donne tous les renseignements sur les démarches pour venir en France (adresses des consulats, ambassades, alliances françaises, bourses du gouvernement français, etc.).
- **service-public.fr** : le portail de l'administration française vous informe sur vos droits et les démarches administratives.
- **lokaviz.fr** : La centrale du logement LoKaviZ recense pour les étudiants l'offre de logements dans le parc privé ou en résidences universitaires. Elle met en avant les logements auxquels le CNOUS décerne le label "LoKaviZ" qui garantit notamment le paiement d'un loyer abordable pour un logement décent.
- **letudiant.fr et studyrama.com** : deux sites spécialisés sur la vie étudiante, les jobs étudiants, les logements et l'orientation.

NUMÉROS UTILES EN CAS DE PROBLÈME

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24 h/24. Dans tous les cas, pour faciliter et accélérer le traitement de votre appel, pensez à préciser ces trois points :

- Qui suis-je ? Vous êtes victime ou témoin. Pensez à donner un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable.
- Où suis-je ? Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir.
- Quel est l'objet de mon appel ? Précisez les motifs de votre appel.

SAMU : 15

Le Service d'aide médicale urgente (SAMU) peut être appelé pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation nécessitant des soins immédiats.

POLICE SECOURS : 17

Ce numéro peut être appelé pour faire intervenir en urgence la police.

SAPEURS-POMPIERS : 18

Les pompiers peuvent être appelés pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes nécessitant une intervention rapide (incendie, fuite de gaz, accident de la route...).

112 À PARTIR D'UN MOBILE

À partir d'un téléphone portable, composez le 112, qui est le numéro d'urgence dans l'ensemble de l'Union Européenne.

LES JOURS FÉRIÉS EN FRANCE EN 2017

Jour de l'An : 01 janvier
Pâques : 17 avril
Fête du travail : 01 mai
Fête de La Victoire : 8 mai
L'Ascension : 25 mai
La Pentecôte : 05 juin
Fête nationale : 14 juillet
Assomption : 15 Août
La Toussaint : 01 novembre
Armistice : 11 novembre
Noël : 25 décembre



© Steve Muretz



© Steve Muretz